

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPÔT LÉGAL
N° 327
1938

Le Réveil Syndicaliste



Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

❖ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ❖

Redaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

GOUVERNER c'est MENTIR !

Pendant la guerre on fit appel aux bas de laine, au nom du patriotisme et de la patrie en danger et l'on remboursa les beaux louis d'or en chiffons de papier dont le plus grand fut appelé pompeusement : « Certificat de civisme » et destiné à montrer aux enfants la grandeur et la beauté du geste accompli par leurs Parents.

L'après-guerre (on n'ose plus dire la paix) vint et les enfants qui avaient grandi virent l'Etat racheter au prix fort, les louis qui s'étaient « planqués » pendant la grande tuerie.

Les années passèrent, le Front Populaire vint au pouvoir et après avoir déclaré solennellement qu'il ne ferait pas la dévaluation, fit appel aux petites bourses : la Classe Ouvrière, les Organisations Syndicales marchèrent ; les souscriptions n'étaient pas grosses, mais elles venaient de la Masse à qui on ne fait jamais appel en vain « AVANT » au moment des promesses, et que l'on oublie toujours « APRÈS » au moment des réalisations. Malheureusement, malgré les accords Matignon et les arbitrages variés, aboutissant à des augmentations arbitraires, si on les compare au pourcentage de hausse de la vie et les Capitalistes préférant garer leur argent à l'étranger que le prêter au Front Populaire, on déclara que le total recueilli était insuffisant à sauver la France et l'on fit, au mépris des promesses, une première dévaluation.

Les mois passèrent, comme l'on avait encore besoin d'argent on lança un nouvel emprunt, mais cette fois avec garantie de change, qui équivalait à accorder aux banquiers ce que l'on refuse à présent aux travailleurs « l'échelle mobile intégrale », pour le paiement des coupons d'intérêts. L'emprunt réalisé on fit, à nouveau sur le dos de tous les consommateurs une 2^e dévaluation, tout le monde fut touché sauf ceux qui aimant tellement la France préférèrent placer leur argent avec faculté de toucher les intérêts en dollars ou en livres. Et maintenant, après avoir successivement dévalué, dévalorisé, aligné le Franc on annonce « un repli » de celui-ci sur la base de 179 avec promesse, la main sur le cœur, que c'est la dernière fois et que, contrairement à ce qui s'est toujours passé, la vie n'augmentera pas.

Sur ce point, l'indice étant actuellement à 662, l'on en reparlera dans 6 mois ou à la prochaine dévaluation, mais il est un fait sur lequel on est en droit de protester : lorsque l'on cite chaque jour le nombre fabuleux de millions qui rentrent (?) comme l'indice d'un retour à la confiance et la fin de tous les maux dont souffre le pays, eh ! bien on ne marche pas ! Il ne faudrait pas oublier qu'il y a 28.000 chômeurs de plus que l'année dernière à la même époque, et si l'argent rentre c'est pour toucher les bénéfices réalisés sur le franc exporté quand la livre était à 125 - 130 et encaisser la différence avec le chiffre actuel. Au lieu de vanter les mérites de ces bons patriotes, une seule méthode devrait être employée : Confisquer l'argent et foutre en prison les spéculateurs ! Ceux qui aiment leur pays quand cela leur rapporte et qui sont prêts pour la défense de leurs coffres-forts, à envoyer se faire tuer la peau ceux qui n'ont que leur poitrine et leurs deux bras pour seule fortune, ne méritent pas d'autres procédés. Cet exemple prouverait d'ailleurs à la classe ouvrière que ce n'est pas toujours elle qui fait les frais de la Fête quels que soient ceux qui s'agitent sur les tréteaux de la scène politique. Mais évidemment, et ce sera notre conclusion, il vaut mieux pondre des décrets-lois et augmenter de 8 % tous les impôts, c'est plus facile et puis au moins ça : c'est de l'Égalité !

J. B.

Les nouveaux Français !!!

Depuis l'après-guerre, le monde vit une époque troublée politiquement et économiquement ; ce sont là les causes de la fondation des régimes totalitaires, l'un au-delà des Alpes, l'autre au-delà du Rhin. Ces pays qui se replient sur eux-mêmes et ne se tiennent que par la violence ont fait germer dans la cervelle de certains hommes un esprit d'imitation à leur image.

Nous avons vu il y a quelques années des pays démocratiques telle que la vieille Angleterre se replier économiquement sur elle-même et faire une propagande effrénée pour la vente des produits spécifiquement Anglais et lancer à travers leur pays le mot d'ordre : « Achetez Anglais ».

En France, nos nationalistes et Français 1934 ont fondé sur le plan politique des partis tous plus Français les uns que les autres, et à la faveur d'un scandale financier ont essayé le 6 février 1934 d'implanter dans notre pays le régime de leur rêve à l'image de celui d'outre-Rhin. Qu'avons-nous vu des hommes crier la France aux Français, et ces mêmes hommes arrêtés par la police et qui criaient les plus forts étaient des métèques d'Action Française, vous savez le reste, la réplique du 12 février a montré à ces trublions que le peuple de France ne voulait pas un régime fasciste.

Sur le plan économique, ces nationalistes à tous crins affichent achetez Français ; nous voyons des produits développés de papier et rubans tricolores, de vieilles douarières décorées sur leurs chapeaux des parterres de fleurs tricolores, d'autres portent des fétiches tricolores, certains automobilistes collent sur leurs voitures des papillons tricolores. Nous allons bientôt les voir se teindre la peau en tricolore, ou ceux ou celles qui n'ont plus de cheveux, se commander une perruque tricolore.

De par notre métier, nous sommes obligés de faire des déductions qui deviennent cocasses pour ces nouveaux Français.

Un produit à usage ménager qui fait une publicité tapageuse est bien entendu développé aux trois couleurs. Le trust en question est dirigé financièrement par une société Anglo-Hollando-Allemande. Tel crayon de papier, également bien français de couleur tricolore, si vous y lisez la provenance « Made in Germany ». Tel fétiche tricolore est fabriqué par des japonais. Tel automobiliste français cent pour cent roule dans une voiture de marque étrangère, nous pourrions multiplier les exemples à l'infini. Ce nationalisme loufoque et hystérique devient dangereux parce qu'il engendre la haine et la violence.

Sur le plan intérieur un exemple typique et récent, c'est l'affaire des cagouards qui nous a montré que ces hommes n'étaient pas des anges de bonté par la découverte de leurs arsenaux de fusils, mitrailleuses et munitions de toutes sortes.

Sur le plan extérieur nous avons l'exemple de l'Espagne Républicaine ou les deux fascismes « Italien et Allemand » ont fait preuve d'une sauvagerie sans précédent en lançant des tonnes d'explosifs sur les populations civiles, et vouloir imposer par la force un régime que répudie la majorité du vaillant peuple Espagnol.

Notre rôle, à nous syndicalistes, et notre devoir auxquels nous ne faillirons pas, est d'extirper la haine du cœur des hommes, de prouver à ces nouveaux français que nous n'avons pas besoin de nous planter sur le nombril un drapeau tricolore pour aimer la France, mais que nous la voulons toujours plus belle, toujours plus juste, toujours plus généreuse, et que par dessus tout, nous aimons l'humanité.

PROUTEAU,
Secrétaire Administratif des Voyageurs
Représentants et Placiers.

Notre volonté De quelques faits accomplira

« L'opinion prépare des Révolutions, la volonté ferme, absolue, les accomplit. »

Nous devons, camarades, nous imprégner des paroles ci-dessus, si nous voulons que les améliorations sociales que nous désirons, prennent vie et soient appliquées.

C'est par notre volonté qu'à l'usine, aux champs, à l'atelier, au bureau, nous contribuerons à faire triompher l'idéal généreux de la classe ouvrière contre la classe asservissante qui, elle, n'a un idéal fait que de bassesses.

C'est parce que nous resterons fermes que nous verrons peu à peu la classe dirigeante plier, pour céder ensuite son excédent de richesses. Si nous n'avons pas de volonté, l'histoire, éternel recommencement, reprendra ses droits. Donc, pas de faiblesse.

Les améliorations ouvrières, les partis politiques nous les promettent toujours, ils sentent bien que la majorité du pays se groupe derrière nous, pour qu'on nous accorde le pain auquel nous avons droit, donc avec nous l'opinion du pays fait la révolution pacifique qui consiste en des lois bienfaites et surtout humanitaires.

Mais ces projets de réformes basés sur la justice rencontrent des obstacles, tels que l'inertie du Capitalisme qui a horreur de l'égalité, ou bien c'est la chute des Gouvernements qui tombent les uns après les autres, comme le font en automne les feuilles.

Alors que se passe-t-il ? C'est très simple, le projet suit la destinée bizarre des hommes politiques.

Un exemple : la retraite aux vieux travailleurs nous a été souvent promise, mais il faut que nous attendions encore le bon plaisir du Gouvernement pour que les vieux travailleurs puissent manger à leur faim, sous un toit qui sera le leur.

Camarades, nous n'aurons cette retraite que si notre volonté tenace exige que l'on prête attention à cette loi, que si l'on montre que nous sommes las d'ouvrir le journal pour y voir que le Gouvernement veut des milliards et des milliards, qu'on les lui vote et qu'on oublie de les donner aux vieux travailleurs puisqu'on les a donnés à l'armée.

L'armée c'est l'ennemi du peuple, c'est celle qui, les jours de grève, fauche les camarades qui demandent du pain.

Si nous laissons les Gouvernements agir suivant les intérêts de ceux qui veulent nous nuire, la classe ouvrière sera endormie par les belles promesses de certains démagogues, et au lieu d'être de plus en plus forte, notre classe sera amoindrie devant le mirage du Sahara politique ; nous aurons endormi dans un beau rêve le souffle de révolte qui, dans le cœur de chaque homme a sa place, et permet ainsi à cet homme de vivre.

Dès que ce souffle sera en léthargie, la classe riche prendra des forces, elle nous écrasera et nous redeviendrons les esclaves de la Rome antique, les serfs de la Féodalité.

C'est par la volonté ferme et absolue des prolétaires qu'en 1789 s'est accompli l'élan généreux, qui a permis à bien des peuples du monde d'avoir foi en un avenir meilleur.

Demain ce sera encore la volonté des ouvriers unis qui dictera au monde la marche à suivre ; avec un peu d'audace et beaucoup de sang-froid nous abattons le Capitalisme qui institua le Fascisme pour nous mener à la guerre.

Nous venons d'assister, ces derniers jours, à un battage formidable en faveur de l'Emprunt le quel, en quelques heures, a permis un afflux de souscriptions dont le montant dépasse cinq milliards (500 millions d'avant-guerre). L'élan patriotique du Pays s'est manifesté grandement à déclaré la Presse, et de broder sur ce chapitre tout un ensemble d'hypothèses où les mots de : vers un redressement économique et financier n'ont pas été omis.

Nous restons, quant à nous, sceptiques de ce soi-disant redressement futur, tant que des mesures concrètes ne seront pas prises.

L'Emprunt a été clos rapidement, mais à quel prix pour l'Etat ? Gros effort publicitaire sans précédent ; avantages incontestés aux souscripteurs, tant au point de vue intérêt, qu'au point de vue remboursement par tirage annuel de 120 %, au pair tous les 3 ans au gré du souscripteur.

C'est en somme un emprunt à court terme qui aura, comme ses pareils, son incidence au moment opportun sur l'état de notre trésorerie.

Nous continuons à rester dans le domaine de l'application de mesures de facilité, c'est-à-dire celles qui ont l'avantage de ne pas effrayer le gros capital, si dangereux pour la vie des gouvernements. Le gros capital, la spéculation sont ainsi maîtres du pays. Que l'on évite donc de nous parler en la circonstance d'élan patriotique.

Redressement économique et financier sans contrôle sérieux, efficace, de la finance et de la spéculation est sans contredit une gageure.

Mais nous touchons là, lorsque nous parlons contrôle, contrôle du crédit, des banques, un de ces problèmes que la C. G. T. a abordé dans son plan.

A celui-ci, et jusqu'à maintenant, on a préféré jouer sur la Confiance, mais, de plus en plus, le Plan de la C. G. T. apparaît bien comme une inéluctable nécessité, tant « la Confiance », malgré les efforts classiques, se refuse à venir.

Depuis 1936, de nombreuses lois sociales ont été mises en application. Elles donnaient au monde du travail certaines satisfactions qui, avec le temps, sans qu'on y prenne garde, disparaissent. Les salaires avaient été dans toutes les industries revalorisés, mais, les dépréciations successives du franc en ont diminué depuis sérieusement la valeur nominale.

Il est facile de se rendre compte que les salaires actuels sont bien au-dessous, quant à leur faculté d'achat, des salaires obtenus en Juin 1936.

Nous constatons ainsi un échec sérieux aux conventions collectives qui, du fait de la dépréciation du franc, ne peuvent protéger le travail ouvrier.

L'attaque des salaires n'a pas été faite ouvertement, seuls les barèmes établis ont été frappés à la suite des mesures de dévaluation qui ont permis de substantiels bénéfices aux détenteurs de capitaux.

Et c'est maintenant au tour de la semaine de 40 heures que l'on rend responsable de la sous-production. C'est tout juste si on ne l'accuse pas d'être la cause initiale de la fermeture de nombreuses usines qui ne reçoivent plus de demandes. Les exemples sont nombreux dans toutes les branches de l'industrie. Le bâtiment ne construit plus, le textile est gravement atteint, des usines travaillent au ralenti, aggravant ainsi le chômage total et le chômage partiel. Ces faits faciles à établir ne diminuent nullement l'opposition forcée du patronat à la semaine de 40 heures et nous voyons se dessiner des ébauches de réglementation de cette semaine sous forme de nombreuses récupérations et dérogations.

(Suite 2^e page, bas 1^{er} colonne.)

Une EXPOSITION de la République Espagnole à Nantes

Le Consulat d'Espagne à Nantes a pris l'initiative de monter et d'inaugurer dans notre ville une Exposition sur la République Espagnole. Il sera aidé dans ce travail par nos Amis Anciens Combattants et Mutillés de la F. O. P.

Le but de cette exposition est de propager l'horreur de la guerre et de mieux faire connaître la cause de la République Espagnole, afin que justice lui soit rendue. De démontrer à la France la nécessité d'accroître sa solidarité envers l'Espagne loyale, par raisonnement patriotique et par adhésion à l'idéal démocratique.

Par ses graphiques et photos elle fera ressortir les richesses du sol Espagnol que convoitent l'Allemagne et l'Italie, la position géographique et stratégique de l'Espagne, clef de sûreté de la France et de ses colonies. Cette exposition démontrera que la force des rebelles a pour base l'aide étrangère; que les fascistes ont persécuté implacablement tous les catholiques qui ne leur ont pas prêté concours, comme il est arrivé au Pays Basque; que la République a créé, envers et contre tous, une armée et une forte industrie de guerre; a organisé l'assistance sociale, la culture et un nouveau système agraire.

Des panneaux photographiques feront voir: l'aide que l'Espagne prête à la France pendant la grande guerre avec ses 12.000 légionnaires volontaires. Des photos de M. Emmanuel Azana, Président de la République, et de l'actuel Consul d'Espagne à Nantes, prises au cours d'une visite à ces volontaires sur le front français en 1917 seront exposées.

D'autres panneaux sur le soin extrême apporté par le gouvernement et le peuple républicain à sauver et protéger le patrimoine artistique de l'Espagne et enfin sur les trophées de guerre prises aux fascistes.

Il y aura en plus des photos sur les bombardements, et vues des localités détruites par l'aviation fasciste, des hécatombes de victimes, pauvres enfants de Madrid, Lérida, Guernica et Barcelone...

Des conférences seront faites. Des livres de bibliothèque seront vendus.

Afin de couvrir les frais de cette exposition, l'entrée sera payante, un franc. **Tous frais amortis, le surplus servira à acheter des vivres pour l'Espagne.**

Nul doute que notre appel soit entendu par tous les camarades qui adhèrent à la C. G. T. et qui ont si souvent et si généreusement versé pour la République Espagnole.

Vous viendrez tous, n'est-ce pas, avec vos femmes et vos enfants voir cette exposition qui pourrait être la nôtre demain si le fascisme triomphant passait les Pyrénées.

Camarades, nous vous en remercions au nom des services du Consulat d'Espagne à Nantes.

HATET,
Secrétaire Administratif de la F. O. P.,
Membre de la C. A. de l'U. D. des Syndicats.

L'U. D. fait un pressant appel aux travailleurs pour qu'ils répondent favorablement à la convocation de la F. O. P.

Les Syndicats et la Tombola du 1^{er} Mai

Nous publions ci-dessous, la liste des syndicats qui, par leurs dons en espèce et en nature, ont contribué au succès de celle-ci. Nous formulons l'espoir de voir tous nos syndicats y participer dans la mesure de leur possibilité, pour assurer le succès de l'œuvre à laquelle nous voulons nous consacrer:

« Apporter un peu de bien-être aux enfants de chômeurs »

Métaux	500
Bâtiment	500
Dockers	200
Tramways	150
Typographes	150
Brasseries	100
Cheminots P. O.	100
Sous-Vêtement	100
Biscuitiers	100
Techniciens Aviation	100
Tabacs	100
Lithographes	100
Gaz	50
Tripiers	40
Granitiers	25
Limonadiers	25
Boulangers	25
Verreries de Vertou	35
Employés des P. T. T.	1 service à porto
Raffineries	1 service de table 74 pièces
Scieurs Mécaniques	1 service à café
Habillement Militaire	1 service à gâteaux
Nantaise Electricité	50 lots divers
Electriciens de ville	12 lots divers
Confiseurs et Chocolatiers	10 lots divers

Le gros lot de la tombola a été gagné par le camarade Besseau Lucien, ouvrier du Bâtiment.

De quelques faits

Suite de notre article de première page

Nous sommes sur ce point encore sous le règne des mesures de facilité. Mauvaise organisation, équipement défectueux, politique concertée des entreprises uniquement inspirée par le profit ne semblent pas vouloir retenir l'attention.

Il faut donc en conclure, que tout comme pour les salaires, on en veut aux lois sociales que l'on ne peut démolir de front mais réduire à néant par diverses mesures appropriées et peu apparentes. C'est politique et habile.

Peu importe le moyen pourvu que le but soit atteint.

Chronique Syndicale

Le 1^{er} Mai à Nantes

La Commission Exécutive de l'Union Locale, avait tout mis en œuvre, pour le succès de cette journée.

La matinée consacrée au meeting-manifestation fut, en raison même du temps, un succès inespéré. Le froid et la pluie n'avaient pas empêché des milliers et des milliers de camarades de répondre à l'appel des Unions Départementale, Locale et de la C. G. T.

Notre camarade Neumeyer, représentant la Confédération Générale du Travail, fit un exposé détaillé de la situation des travailleurs, il fit ressortir d'une façon magistrale les attaques continuelles contre notre mouvement ouvrier; la situation intérieure et extérieure qui, en raison de la gravité qu'elle comporte, nécessite l'unité toujours plus grande de la classe ouvrière.

La pluie qui ne cessait de tomber depuis l'ouverture du meeting, cessait à la fin du magnifique discours de Neumeyer, et la manifestation prit de suite une ampleur telle, que la dislocation s'opéra à 1 h 3/4 après que les premiers étaient arrivés place Graslin.

La pluie n'avait pas été sans causer une grande inquiétude aux responsables, ils appréhendaient pour la fête au vélodrome "Petit-Breton". Les faits sont là. Et pour tous, même pour ceux qui l'ont pensé bien bas, ceux qui l'ont déclaré, et ceux qui, par leur écrit, dans une certaine presse, ont laissé percer leur regret que cette pluie n'ait pas contribué comme elle l'avait fait dans la matinée, à cacher le succès de celle-ci.

Le Vélodrome, trop petit pour contenir la foule des travailleurs venus assister à une véritable fête populaire, où des prix vraiment populaires étaient pratiqués.

Le Bureau et la Commission Exécutive, tiennent à remercier bien sincèrement tous les camarades qui ont contribué au succès de cette journée, nous ne citerons personne, tous et toutes, à quel poste que ce soit, ont droit à notre reconnaissance.

Nous devons également remercier nos camarades de la F. S. G. T., qui démontrent de plus en plus leur vitalité, et qui, nous en sommes certains, si les organisations ouvrières savent les aider, représenteront bientôt une forte majorité d'adeptes.

Nos camarades du T. J. T., en particulier notre camarade Caudrec, qui obtint un vif succès.

Notre ami Picoreau, et ses camarades de la Pédale Nantaise, qui ne nous ont ménagé, ni leur temps, ni leur concours, qu'ils en soient, eux aussi, sincèrement remerciés.

Félicitons également les coureurs pour leur combativité, les applaudissements de la foule leur ont prouvé combien ceux-ci apprécient leurs efforts, ouvrons ici une parenthèse pour leur confiance qui est unanime (où allez-vous chercher tout ce populot).

Félicitons en bloc les organisations syndicales et les individus qui ont contribué au succès de la fête vélotienne.

Terminons en remerciant tout particulièrement l'Administration Municipale, qui nous a apporté son concours le plus entier. Le concert donné par la Musique Municipale que de puissants hauts parleurs ont diffusé à l'innombrable foule massée sur les berges de l'Erdre, le magnifique feu d'artifice tiré par ses soins, ont contribué au succès de cette journée.

G. GOUDY,
Secrétaire de l'Union Locale.

LE SYNDICAT DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES MÉTALLURGISTES DE NANTES, vient de faire l'acquisition d'une propriété, destinée à recevoir des enfants de ses adhérents pendant les vacances scolaires.

Ainsi que le Congrès du 12 Février dernier, lui en avait donné le mandat, le Conseil Syndical de la Métallurgie vient d'acheter une propriété, qui va permettre dès cette année, d'envoyer des enfants respirer le grand air dans de bonnes conditions.

Nous devons dire tout de suite que l'importance de cette réalisation dépassera le cadre de la colonie de vacances, dont elle est le but initial et deviendra aussi un lieu de rencontre, les jours de repos hebdomadaire des Métallurgistes, qui en sont les propriétaires.

Il n'est pas besoin de dire le haut intérêt que représente la mise sur pied d'une telle œuvre sociale qui, en même temps qu'elle donnera à nos jeunes amis la santé et la joie, en fera des êtres forts pour l'avenir, les soustraira à l'influence des œuvres capitalistes, sous toutes leurs formes, auxquelles un trop grand nombre de travailleurs sont contraints de confier leurs enfants.

Nous avons la certitude que ce premier pas dans la voie des réalisations sera compris de tous les métallurgistes qui aideront leur syndicat à les développer dans l'intérêt de tous.

Afin d'assurer une bonne organisation de cette colonie, les camarades métallurgistes, désireux de nous confier leurs enfants pendant toute ou partie de la période des vacances scolaires, doivent sans retard venir se faire inscrire au Bureau du Syndicat, où les conditions fixées par la Commission d'organisation leur seront communiquées.

Toutefois, nous tenons à indiquer, que nous prendrions les enfants à partir de 7 ans et jusqu'à 13 ans, à condition qu'ils ne soient pas malades.

LE BUREAU DU SYNDICAT.

LA RÉUNION de la C. A. de l'U. D.

La Commission Administrative de l'U. D. s'est réunie le 10 Mai. La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Moulard, secrétaire du Syndicat des Municipaux de Saint-Nazaire.

Le procès-verbal de la réunion précédente est voté à l'unanimité.

Lecture est donnée de la lettre du Syndicat des Techniciens de Nantes.

La C. A. a voté 300 francs pour l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique.

Concernant les Comités de Chômeurs, mandat est donné au secrétaire de répondre favorablement à la C. G. T., en vue de prendre sous l'égide des Unions Locales, les Comités de Chômeurs.

A l'unanimité, la C. A. mandate les camarades: Goudy, Forget, Guéno et Péneau, pour représenter les syndicats des Carriers du département à la Commission mixte, où une Convention collective départementale doit être discutée.

Péneau soumet l'idée de rechercher les possibilités de passer une Convention collective départementale pour les ouvriers des garages; la C. A. décide de proposer aux secrétaires des syndicats intéressés, de se mettre d'accord à ce sujet.

La C. A. examine également la proposition d'une convention type, dont les syndicats pourraient se servir, en vue de passer leur prochain contrat. Cette question intéressant plus particulièrement les syndicats de l'Union Locale de Nantes, l'U. D. aura à se mettre d'accord avec l'U. L. de Nantes à ce sujet.

Décisions du dernier Congrès de l'U. D. COMITÉ DES LOISIRS.

La C. A. renouvelle sa confiance au camarade Canonnet, comme secrétaire du Comité des Loisirs.

Elle lui adjoint le camarade Vaucheleat, des Instituteurs; Dréan François, des Métaux; Meignan René, des Employés de Commerce; Roulet, Guéhéneuf, Bruno, des Cheminots de Nantes.

D'autre part, l'U. L. de Nantes aura à désigner trois délégués, l'U. L. de Saint-Nazaire, deux délégués, l'U. L. de Châteaubriant, 1 délégué.

PRUD'HOMIE. — Pour donner suite au rapport présenté par notre camarade Goudy, sur la prud'homie, le secrétaire a été mandaté pour adresser au Conseil Juridique de la C. G. T., un vœu émis par le Congrès de l'U. D.

La question du chômage et l'ouverture de grands travaux, dont le rapport a été présenté au Congrès de l'U. D. par le camarade Forget, retiennent la question de la C. A.; et la conclusion de la discussion, c'est qu'une délégation se rendra auprès des pouvoirs publics, pour rechercher avec ceux-ci, les moyens d'ouvrir des travaux.

DANS LES QUESTIONS DIVERSES:

Bossis déclare avoir eu des réclamations concernant les mécaniciens dentistes. La C. A. mandate le secrétaire de faire une enquête à ce sujet.

Goudy attire l'attention de la C. A. sur les nécessités d'augmenter le matériel de l'Imprimerie Ouvrière, et il propose que l'U. D. prenne pour 40.000 francs d'actions. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Etaient présents à cette réunion, les camarades: Loyer, Goudy, Bossis, Canonnet, Forget, Hatet, Jacquet, Jouvance, Moulard, Lescouet, Lecunff, Riolland, Thébaud et Péneau.

Excusé pour maladie, le camarade Fauconnier.
Le Secrétaire: A. PÉNEAU.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE du Syndicat des Ouvriers et Ouvrières Métallurgistes - 21 Mai

Devant l'intransigeance manifestée par le patronat de la Métallurgie nantaise, notre Syndicat a mis tous ses adhérents au courant de cette attitude.

Toutes les sections d'usines qui se sont réunies pour fixer la position de l'organisation ont approuvé l'action de celle-ci et se sont déclarées résolues à entrer en mouvement si les résistances patronales persistaient.

Dans un Congrès extraordinaire qui a clôturé les assemblées de sections d'usines, les délégués mandatés par ces dernières sont venus affirmer la volonté de lutte des métallurgistes pour obtenir satisfaction.

Il est indispensable, devant les répercussions que peut entraîner un mouvement touchant douze mille ouvriers et ouvrières, que nos camarades des autres industries connaissent exactement la situation et les motifs qui justifient une telle décision.

Depuis 1936, nous avons posé en parallèle de la hausse du coût de la vie, une demande en rajustement des salaires, un arbitrage a été rendu dans des proportions qui ne pouvaient donner satisfaction, mais un engagement ayant été pris par les organisations signataires de ce compromis, les travailleurs avaient accepté de s'y soumettre.

Lorsqu'en Juillet 1937 nous avons sollicité une révision des salaires, un nouvel arbitrage nous en a refusé le droit.

L'on ne peut donc soutenir en 1938, que nous faisons preuve d'exigence ou d'exagération quand nous demandons, au moment où l'on ne peut nous en contester le droit, la réparation du préjudice que nous a causé la montée des prix.

Nous devons dire aussi, que depuis le 27 Janvier que nos conventions sont dénoncées, il se manifeste chez les ouvriers et ouvrières une impatience bien compréhensible et lorsqu'après avoir tout mis en œuvre: interventions près des pouvoirs publics, recours à la loi sur les conventions collectives, les industriels ont maintenu leur intransigeance du début, il n'y avait plus d'autre issue que l'opposition au bloc patronal de la force que représente notre Syndicat.

Il faut souligner également que si les employeurs ont tout fait pour repousser nos justes revendications, du côté ministériel il n'a rien été tenté pour aider à la solution du différend; l'intervention du Ministre du Travail, sollicitée au 6 Avril pour les

Syndicat du Sous-Vêtement

Mise en garde à nos Camarades

Notre Syndicat vient de prononcer l'exclusion d'un de ses membres, le nommé Jean Proussou (ajusteur).

Depuis déjà un certain temps, le manque de travail dans notre industrie, nous avait amené de demander une réduction des heures de travail pour tous nos camarades, de façon à éviter une débauche massive. Nos camarades organisés avaient accepté à l'unanimité cette réduction d'heure, comprenant bien la nécessité, par suite de la fermeture de l'atelier de la Poudrière, ce qui avait pour conséquence de mettre en chômage 40 ouvrières, mais qui permettrait de pouvoir en employer environ autant à l'atelier de la Hautière, et avec le déplacement de ces ouvrières, se trouvait un mécanicien qui suivait cette équipe, ce qui portait à 4, dont un chef, le nombre d'ouvriers d'entretien employé à l'atelier précité.

Et voilà où la triste comédie commence: les commandes diminuent, les ouvrières font de moins en moins d'heures, puisque beaucoup d'entre elles ne font que trente heures par semaine, la réduction des heures s'impose aux mécaniciens. L'individu cité plus haut ne veut pas accepter cette réduction d'heure et fait demander, car lui n'en avait pas le courage, par l'intermédiaire de sa femme qui travaille dans le même atelier, à ce que le patron le débauche.

Comme il existe certaine clause dans notre contrat au sujet des licenciements, la direction fait appeler les délégués, mais ce Monsieur et cette Dame refusent de s'expliquer devant les délégués, quoique étant syndiqués, disant que cela ne les intéressait pas.

Mais voilà, le pot au rose se découvre, il ne s'agissait rien moins, que de faire débaucher un autre camarade qui a, à l'heure présente, plus de huit ans de présence et a des charges de famille, alors que ce triste personnage, n'avait à peine que quatre ans de présence.

Les délégués ayant pris nettement position contre cette attitude, et cet individu croyant que toute cette histoire serait restée en vase-clos, se permit de leur faire des reproches sur la conduite qu'ils avaient eue à son égard.

N'ayant pu obtenir satisfaction le jour même, ce vilain sire, le lendemain, affirma au patron que 4 mécaniciens étaient superflus et qu'avec deux, cela pouvait suffire, et de cette façon, les frais généraux seraient diminués dans de bonne proportion.

Camarades, qui lirez ces quelques lignes, nous vous faisons grâce de toutes les péripéties et des discussions que cela a entraînés, et c'est pourquoi notre Syndicat a pris la décision d'exclusion. Nous tenions, par cet écrit, à mettre en garde nos camarades des métaux et aussi des autres industries, contre ce triste et répugnant personnage.

Alors que tous nous recherchons, malgré la volonté du patronat, les moyens pour diminuer et résorber le chômage, que partout nous réclamons l'unité et la solidarité des travailleurs. Vous jugerez notre décision et nous pensons que vous recevrez, dans vos industries, cet individu aussi abjecte, de la façon dont il convient.

M. LEBEL.

constructions mécaniques et navales, s'est limitée à une audience infructueuse au Conseil National économique le 13 Mai, et pour les autres branches industrielles, pour lesquelles nous avons demandé l'application de la même procédure à la date du 25 Avril, aucune réponse n'est encore parvenue au 25 Mai.

Comme on le voit, ce ne sont pas les travailleurs qui exagèrent en déclarant que leur attente a assez duré, mais ce sont d'une part, les services du ministère du travail, qui veulent ignorer l'urgence de notre demande, et d'autre part, les industriels qui se retranchent derrière la carence des premiers, pour s'opposer à toute discussion des salaires.

Il est certain que des manœuvres de division de toutes sortes vont être tentées dans le but de dissocier les métaux de l'ensemble des autres travailleurs, aussi devons-nous mettre en garde nos camarades contre une campagne mensongère et intéressée.

L'on essaiera de démontrer que les métallurgistes sont des privilégiés réalisant des salaires énormes, mais l'on oubliera de dire que les manœuvres et ceux qui, d'une façon générale, ne travaillent pas au rendement, reçoivent seulement les salaires minima de leur convention.

Nous avons à plusieurs reprises, manifesté nos sentiments à l'égard des ouvriers des autres industries, des chômeurs, vieux travailleurs, des commerçants, petits artisans, pour ne pas être taxés d'égoïsme.

A chaque occasion qu'il nous a été donné de le faire, nous avons marqué par une solidarité effective notre attachement à la cause commune de tous les travailleurs.

Aussi nous sommes certains que mettant en application les décisions prises par tous nos adhérents, si les résistances et l'intransigeance du patronat nous y contraignent, nous trouverons près des autres couches de la population laborieuse de la région nantaise, l'appui que nous ne leur avons jamais refusé.

Nos revendications ne sont pas particulières à la Métallurgie, il ne fait aucun doute, par conséquent, que la lutte de notre organisation intéressera indirectement l'ensemble des Ouvriers et Ouvrières de Nantes, et nous savons qu'ils le comprendront.

G. JACQUET.

Chez les Cheminots

Ordre du Jour :

Les Cheminots de NANTES-ETAT réunis à NANTES, le 5 MAI, après avoir pris connaissance des mesures envisagées par le Gouvernement actuel dit de FRONT POLULAIRE :

Constatant que ce gouvernement a trahi le mandat qui lui avait été donné par les électeurs en 1936, et qu'en particulier, le Président du Conseil actuel se fait le défenseur servile des puissants groupes financiers qui, en 1934, n'avaient pour lui que haine et mépris, en le traitant notamment de fusilleur et d'assassin ;

Considérant que les mesures financières prises par le gouvernement ne peuvent que diminuer considérablement le pouvoir d'achat des travailleurs par suite de l'augmentation du coût de la vie qui va en résulter, malgré les apaisements donnés par le Président du Conseil ;

Demandant à l'Union de Réseau et à la Fédération d'intervenir énergiquement afin de faire aboutir dans le plus bref délai possible la nouvelle échelle de salaires à inclure dans le contrat collectif ;

En attendant, demandant à ce qu'immédiatement il soit alloué aux Cheminots une indemnité égale à 20 % de tous les émoluments payés actuellement ;

Font confiance à l'Union, à la Fédération ainsi qu'au Cartel des Fonctionnaires, pour faire aboutir d'urgence ces revendications.

Pour le Syndicat et par Ordre :
LE SECRÉTAIRE.

Syndicat des Brasseries de Nantes et de la Région

Nantes, le 19 Mai 1938

Les membres du Syndicat Confédéré des Brasseries de Nantes et environs, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 19 Mai, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, à Nantes, après avoir entendu l'exposé de leur secrétaire, ont voté à l'unanimité, l'ordre du jour ci après :

Les membres du Syndicat protestent vivement contre le motif donné pour l'augmentation de la bière, à savoir que cette augmentation est due à l'augmentation des salaires du personnel ; celui-ci tient à déclarer qu'ayant déposé un rajustement de salaires en décembre 1937, nous attendons encore ce rajustement.

Si le bilan de l'année 1937 s'est soldé pour les Brasseries de la Meuse par un excédent de bénéfice (avoué), d'une centaine de mille francs sur l'exercice 1936, celui de son personnel suit la direction opposée en raison même de l'insuffisance de l'accord GAILLARD et de l'augmentation constante du coût de la vie.

Après cette mise au point, Déclarent maintenir énergiquement leurs revendications et font confiance à leurs délégués pour l'aboutissement de celles-ci ;

Déclarent de répondre à l'appel de l'organisation s'il y a nécessité ;

Déclarent apporter leur appui moral et matériel à leurs frères d'Espagne, en lutte contre les factieux pour la défense de la liberté ;

Souhaitent ardemment qu'ils sortent vainqueurs de cette affreuse boucherie ;

Se séparent aux cris de : **Vive la Fédération... Vive la C. G. T...**

Le Secrétaire.

A la Maison PILARD

C'est la même et l'on recommence, et plus ça change et plus c'est la même chose. C'est vrai que dans cette maison, il y a toujours du nouveau, et je vais essayer pour aujourd'hui (car j'y reviendrai certainement), de vous faire entrevoir la loyauté de ses dirigeants et de quelques valets à sa solde.

J'ai eu la bonne fortune, de rencontrer, il y a quelques jours, un camarade qui est venu pour y demander du travail, on lui a posé cette question : Etes-vous syndiqué ?... et sur sa réponse affirmative, à quelle organisation ?... mais à la C. G. T., répondit-il ; pas besoin, lui fut-il répondu avec une horrible grimace, lui faisant comprendre que c'était la manière de sourire ; mais ils sont tous malades, dans cette maison, me dit mon camarade qui n'en était pas encore revenu.

Les dirigeants du S. P. F. prétendent qu'ils ne sont pas à la solde du patron, je voudrais les croire et je me permets de leur poser une question : pourquoi quand un différend surgit au sujet d'un article de journal ou autre chose qui n'a pas le don de leur plaire (ce que je regrette infiniment), vouloir porter la question au bureau des patrons, lesquels n'ont rien à voir dans la circonstance, avouez-le, s'ils n'y sont pas intéressés. Il aurait été plus honorable pour vous de venir apporter la contradiction dans nos réunions auxquelles nous vous avons invités et où vous avez toujours brillé par absence ; c'est à croire que vous n'avez pas grande confiance en vous mêmes, pour ne pas oser venir défendre vos convictions. Nous aurions pu discuter loyalement comme nous en avons l'habitude chez nous. Pourtant, vous nous aviez donné votre parole que vous y seriez venus ; c'est à croire que vous n'avez pas eu l'autorisation de : vous savez qui.....

A la prochaine.

A SAINT-NAZAIRE

Va-t-on résoudre le chômage dans le Bâtiment ?

Sans vouloir trop se plaindre, car à St Nazaire, jusqu'à ce jour et depuis quelques années, nous avons été favorisés vis-à-vis de beaucoup de villes. La construction de la cale de la Loire a même été pour notre cité un surcroît extraordinaire de travail. En même temps les réalisations municipales ont donné un courant régulier dans notre industrie du Bâtiment.

La situation devient cependant inquiétante car sur les effectifs travaillant dans le Bâtiment il y a 6 mois, 50 % sont actuellement en chômage. Bien sûr ces ouvriers ne sont pas tous inscrits à la Caisse de chômage, loin s'en faut, et cela n'en est que plus malheureux, car plus nombreux sont ceux qui habitent des localités où les secours de chômage sont inconnus : Savenay, Pont-Château, Crossac, La Roche-Bernard, et toute la presqu'île Guérandaise subissent l'effet du manque de travail dans le Bâtiment de Saint-Nazaire.

Et pourtant ce n'est pas le travail qui manque. De nombreux projets ont été étudiés et votés par notre Municipalité. Pourquoi, même ceux en exécution, subissent-ils des retards ? On trouve de l'argent pour faire des engins de mort, mais on ne veut pas en trouver pour édifier, pour construire, ce qui donnerait une activité à notre pays tout entier.

On nous a promis la mise en chantier immédiate de travaux assez importants ; mais voilà déjà plusieurs mois que les gars du bâtiment attendent. C'est la misère complète pour une grande partie d'entre eux qui ayant une famille à élever ne touchent aucun secours, et même ceux inscrits au fonds de chômage, touchent des allocations dérisoires. L'ouvrier qui travaille a vu ses salaires relevés, pourquoi ? Parce que cela était indispensable, on n'a même jamais relevé les salaires en parallèle avec le coût de la vie.

Qu'attend le gouvernement pour relever les allocations de chômage. La vie est aussi chère pour eux comme pour tout le monde, et il faut qu'ils mangent aussi ; qu'on leur donne donc cette possibilité de vivre, et ne pourrait-on pas le faire en leur donnant du travail ? Il y en a à faire, beaucoup d'ouvriers habitent des taudis insalubres ; beaucoup de locataires menacés d'expulsion ne peuvent trouver de logement.

Dans toutes les villes les écoles sont insuffisantes, des hôpitaux, des sanatoriums et des préventorium sont indispensables et devant tout cela les ouvriers du Bâtiment sont sans travail.

Allons, une politique de grands travaux (et cela on nous l'a déjà promis) serait beaucoup plus utile et plus féconde que celle que l'on pratique à l'heure actuelle qui au lieu de créer, ne fait que détruire et anéantir ce qui a été fait.

Pour notre ville, nous voulons penser que ce malaise n'est que passager et que les travaux décidés par notre Municipalité verront sous peu leur mise en œuvre, et donneront par là l'activité nécessaire à notre industrie, pour que les ouvriers du Bâtiment puissent vivre en travaillant.

Le Secrétaire : V. GUÉNEAU.

CHEZ les OUVRIERS du PORT

Un différend existant entre le Syndicat des Manutentionnaires du Port de Saint-Nazaire et celui des Ouvriers du Port, celui-ci a été soumis d'un accord commun à l'arbitrage du citoyen **Blanco**.

La Convention Collective signée de part et d'autre le 9 Décembre 1937, comporte les deux paragraphes suivants :

« L'indice servant à la fixation des salaires de chaque trimestre civil, sera celui établi par la Ville de Nantes au 1^{er} jour du mois précédant le dit trimestre, c'est à dire le 1^{er} Mars 1938.

« Le salaire ne variera dans un sens ou dans l'autre qu'autant que la variation dépassera 3 % ». La différence de l'indice du 1^{er} Décembre 1937 comparé à celui du 1^{er} Mars 1938 comme l'indique notre contrat, accusait une augmentation de 4,82 %.

Il est à noter qu'en prenant l'indice du 1^{er} Mars 1938, celui-ci n'était applicable que pour le 1^{er} Avril 1938, ce qui fait que les Manutentionnaires avaient un préavis d'un mois pour avertir de cette augmentation leurs affiliés et clients.

Nous sentant forts des faits ci-dessus indiqués, nous réclamions les 4,82 %.

Mais la loi du 4 Mars 1938 est intervenue pendant les discussions, et les Manutentionnaires, par le canal de leur Fédération, se référant à celle-ci, en particulier, l'article 10, contestaient les principaux passages de notre Convention Collective.

L'augmentation n'atteignant pas 5 % comme l'indique la nouvelle loi, les patrons ne voulaient rien savoir pour augmenter nos salaires.

Blanco suivant ses possibilités et après nous avoir fait attendre un peu, a rendu son arbitrage samedi dernier, il nous accorde 4,24 % pour les travaux à la journée et 3 % pour les travaux aux pièces, jusqu'à concurrence de l'augmentation journalière qui est de 2 fr. 35.

Malgré que nous ayons laissé quelques plumes, puisque la totalité du pourcentage n'a pas été appliqué, les Manutentionnaires, c'est leur droit, font appel à la Cour Supérieure d'Arbitrage, considérant, qu'en droit, et c'est une question de principe de leur Fédération, que nous n'aurions pas dû avoir cette augmentation et, que par conséquent, il y a incompétence de la part de l'arbitre.

Le salaire actuel se trouve, de ce fait, porté, y compris la prime Ramadier, à 62 fr. 80 pour la journée de 6 heures 40.

Nous remercions le citoyen **Blanco** d'avoir réglé le différend avec la compréhension dont il est coutumier, et l'on peut dire, dans les discussions qui ont eu lieu au sujet de la loi du 4 Mars 1938 au Sénat.

LE CUNFF.

CHATEAUBRIANT

La Fête du 1^{er} Mai

La pluie qui s'était mise à tomber juste au moment du rassemblement pour la sortie en forêt, faisait craindre aux organisateurs que cette sortie ne pourrait avoir lieu. Cependant, les travailleurs arrivaient avec femmes et enfants et, à 8 h. 20, partait, en direction de la forêt de Teillay, un premier convoi de trois cars bondés.

A la première éclaircie, vers 9 heures, un imposant groupe de cyclistes prenait à son tour le départ, tandis qu'un assez grand nombre de personnes attendait le retour des cars pour un nouveau voyage. A 9 h. 45, les trois cars partaient au grand complet pour la seconde fois, salués par quelques timides rayons de soleil.

Le beau temps était revenu quand les groupes s'installèrent au milieu de la forêt, route au Cerf où ne tardaient pas à arriver les mineurs de Bonne-Fontaine et de St-Sulpice des Landes, si bien que, vers midi, on pouvait évaluer à environ 800 le total des personnes assemblées sous les vertes frondaisons.

Mis en appétit, on cassa la croûte galement et puis on se dispersa à la recherche des petites clochettes blanches au parfum délicat, lesquelles malheureusement se révélèrent plutôt rares.

Après quelques épreuves sportives, le départ de la forêt pour Bonne-Fontaine s'effectua vers 14 h. 30. Tous quittèrent avec regret ce coin charmant où venaient de s'écouler des heures agréables dans une atmosphère de franche camaraderie.

L'organisation dans la forêt était impeccable. On avait pensé à tout. C'est ainsi qu'il y avait un poste d'incendie, muni de dix extincteurs, de pelles et de pioches, sous la surveillance du sapeur-pompier, Auguste Foin, de Châteaubriant.

Un médecin était de service. Le buffet, installé et tenu par M. et Mme Laguiliez, était remarquablement achalandé. La bière et le muscadet eurent de nombreux dégustateurs.

Tout le monde se retrouva à Bonne-Fontaine devant le Café Bourguine d'où s'échappait une appétissante odeur de galettes et de saucisseries. Dans une prairie proche, à l'entrée fleurie par les soins des camarades mineurs, eut lieu le meeting annoncé. Y prirent la parole : Hervé, du Syndicat des Mineurs ; Thébaud, Secrétaire de l'Union Locale ; Chaye, Commissaire Général de la Fête ; Pillard, délégué de la C. G. T. et Péneau, Secrétaire de l'Union Départementale. Tous furent chaleureusement applaudis et le meeting prit fin dans le plus grand enthousiasme aux accents de l'Internationale.

Le retour s'effectua dans un ordre parfait.

Le soir, un grand bal populaire réunissait à la Mairie la foule des grands jours. Jusqu'aux premières heures du matin, on dansa avec entrain aux sons de l'excellent et infatigable orchestre des frères Chazé qui contribua ainsi au succès complet de cette journée de fête.

L'Union Locale des Syndicats Confédérés.

L'abondance de copie nous oblige à ajourner au mois prochain quelques communiqués et articles. Nous prions les Camarades de bien vouloir nous en excuser.

La Commission du
RÉVEIL SYNDICALISTE

Avez-vous lu le dernier numéro de MESSIDOR ?

LES COOPÉRATEURS

SIÈGE SOCIAL : 25, Boulevard Victor-Hugo - NANTES

R. C. Nantes 208 B

NOS BONNES AFFAIRES DE JUIN

DANS TOUTES NOS SUCCURSALES

Combiné

Phénix

1 k. Lessive Phénix
1 paq. Ogix
pour **4.70**
donnant droit à
500 grs. Lessive Phénix

NOISETTES

AMANDES

Le Sachet Cello 250 grs.
2.95

Combiné

"Sac Excursion"

dans un joli sac Moleskine
1 bte Fillet maquereaux vin blanc
1 bte Pâté Coop 1/4
1 bte Petits Pois COOP moyens
1 bte 12 Boudoirs Baby
1 litre Vin blanc de Pays

les 6
Articles **19.95**
(verre en plus)

Tapioca

Extra

" GRAND NAVIRE "
le paq. 250 grs.
1.50

EAU DE

COLOGNE

BERTY

Le Grand Flacon 50°
11.50

VERRES

à CONFITURE

verre 375 grs. ... **1.**
verre 500 grs. ... **1.25**

DESSERT

BRETON

BISCUITS - ASSORTIMENT VARIÉ

Le 1/4 tine... **10.**

Consommateurs ! Coopérateurs !

N'oubliez pas que les nouveaux

Timbres "ARC-EN-CIEL"

DISTRIBUÉS EN JUIN

DONNERONT DROIT A

UN "ESCOMPTE" de DEUX pour CENT

REMBOURSABLE EN MARCHANDISES

Ou, si vous le préférez,

à de JOLIES PRIMES "ARC-en-CIEL"

Suivant Catalogue remis au Gérant

Assurances Sociales

CONGRÈS

de la Fédération des Mutuelles Ouvrières

La Fédération des Mutuelles Ouvrières dont la Caisse Primaire d'Assurances Sociales de la Loire-Inférieure "Le Travail" est adhérente, ainsi que les Mutuelles Syndicales de Nantes et de Saint-Nazaire, a tenu son Congrès annuel les 13, 14 et 15 Mai, pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Situation financière ;
- Les maladies professionnelles ;
- Les modifications à apporter à la loi sur les Assurances Sociales.

Le Docteur Guy HAUSSER, médecin directeur de l'institut confédéral, présente un rapport sur la prévention des maladies professionnelles qui fut très écouté et accepté à l'unanimité par les Congressistes.

Le rapport sur l'Assurance invalidité fut présenté par M. GRIMAL Gabriel, Directeur de l'Union des Caisses d'Assurances Sociales de la Région parisienne. La compétence de notre ami GRIMAL a permis aux Congressistes de participer à une discussion sur l'assurance-invalidité qui n'a pas manqué de laisser dans leur esprit une opinion favorable aux arguments développés par le rapporteur.

Notre ami Roger BERTRAND, ancien directeur de la Caisse "Le Travail" de Périgueux, secrétaire de la Fédération des Employés de Commerce, apporta dans un long commentaire les arguments qui motivent les modifications de la loi sur les Assurances Sociales et sur son fonctionnement. Le rapport du Camarade BERTRAND fut voté à l'unanimité, et c'est aussi à l'unanimité que le Congrès vota la résolution suivante.

A ce Congrès il fut également décidé d'intensifier la propagande pour le recrutement de nouveaux adhérents à la date du premier Juillet 1938. A ce sujet, nous faisons passer le libellé du tract qui sera distribué dans les ateliers, chantiers et magasins dans les jours suivants.

En résumé, ce Congrès de la Fédération fut un des plus beaux Congrès concernant les Assurances Sociales et qui, je suis sûr, donnera aux adhérents des Assurances Sociales, les améliorations qu'ils attendent.

A. PÉNEAU.

RÉSOLUTIONS

Élévation du taux du Salaire-limite

Le Congrès, une fois de plus, regrette qu'il ait deux chiffres-limite de salaires pour l'immatriculation aux Assurances sociales ; il déplore les lenteurs apportées par le Parlement à voter une mesure attendue avec impatience par les travailleurs.

Il estime que tout salarié devrait être assujéti à la loi sur les Assurances sociales, et que l'objection opposée naguère que la loi est faite pour les économiquement faibles, perd actuellement sa valeur alors que les dévaluations successives et corrélativement la hausse constante des prix classent dans cette catégorie la grande majorité des salariés.

Le Congrès réclame, en conséquence, comme mesure immédiate en attendant la suppression du plafond, l'immatriculation de tous les salariés dont le salaire est inférieur à 30.000 francs par an, cette immatriculation étant ensuite maintenue, quelles que soient les variations ultérieures du salaire.

Délai de carence

Reprenant ses résolutions précédentes, en accord avec la position de la Confédération Générale du Travail, le Congrès estime anormal le maintien dans la loi du délai de carence, dont il demande, en attendant sa suppression, l'abaissement uniforme à trois jours sans distinction entre les assurés, les trois premiers jours étant payés quand l'arrêt de travail dure plus de trente jours.

Tarifs de responsabilité

Le Congrès, considérant que la création d'un tarif de responsabilité est une conséquence de l'entente directe entre le malade et son médecin ; que cette disposition de la loi laisse au corps médical le droit de fixer librement et de modifier quand il lui plaît le montant des honoraires, regrette l'attitude peu conciliante du corps médical qui ne permet pas d'arriver à la signature d'une convention comportant des tarifs normaux.

Il réclame impérieusement aux Pouvoirs Publics de donner aux Caisses la possibilité de relever l'ensemble des tarifs de responsabilité en supprimant toute distinction entre le tarif rural et le tarif urbain, et en cas de mésentente persistante avec le corps médical, engage les caisses adhérentes à relever leurs tarifs sans attendre l'autorisation ministérielle et à prendre toutes mesures utiles, au moyen de conventions avec les œuvres sociales existantes, ou par la création d'œuvres nouvelles en collaboration avec les organisations syndicales et les mutuelles ouvrières, afin que prenne fin une situation intolérable pour les assurés.

Spécialités pharmaceutiques

Le Congrès, après examen de l'arrêté du 15 mars 1938 relatif à la liste des spécialités, et constatant la classification des médicaments spécialisés en quatre catégories ; considérant qu'avec un pareil système les caisses seraient dans l'avenir obligées de rembourser nombre de spécialités charlatanesques, refuse catégoriquement d'appliquer l'arrêté ministériel dont il réclame l'abrogation et invite toutes les caisses d'Assurances sociales à prendre la même décision.

Il demande à nouveau la fixation d'une liste de spécialités irremplaçables offrant toutes les garanties nécessaires à une bonne thérapeutique et remboursables au taux de 80 p. 100.

Ventilation et taux des cotisations

Ayant constaté l'émotion considérable qui s'est emparée des administrateurs des caisses lors de la parution de l'arrêté amputant leurs ressources, cette fois de 12,50 p. 100, le Congrès s'élève avec force contre une telle mesure imposée au mépris de toute compréhension par la haute administration des finances.

Il réclame, au contraire, l'augmentation des recettes des Caisses par un procédé plus judicieux de ventilation, afin de leur permettre de remplir leurs engagements et de pouvoir constituer les bonis nécessaires à l'accomplissement de leurs œuvres sociales.

Considérant, d'autre part, que le ministère du travail et celui des finances entendent couvrir les dépenses croissantes de l'assurance invalidité par des prélèvements successifs sur les ressources normales affectées aux dépenses de l'assurance maladie-maternité.

Déclare que ces détournements d'affectation de la contribution ouvrière destinée aux risques de répartition ne peuvent constituer que des expédients provisoires et dangereux pour l'équilibre financier des organismes ; estime qu'il importe que les pouvoirs publics demandent au Parlement de relever dans les plus courts délais possibles la double contribution ouvrière et patronale dans la limite des pourcentages retenus par la législation de 1930 afin d'assurer à chaque branche d'assurances sociales sa couverture financière indispensable qui, seule, permettra de tenir aux assurés sociaux les promesses faites lors de l'élaboration de la loi.

Utilisation des bonis

Considérant le peu d'empressement mis par l'administration à accorder les autorisations nécessaires pour l'emploi des bonis, le Congrès demande une plus large facilité d'exécution des desiderata, ainsi que leur examen plus rapide par les ministères du travail et de la santé publique.

Régime de coordination Assurés de l'article 23

Le Congrès proteste contre la non application des dispositions de l'article 23. Les décrets de coordination sont insuffisants et les caisses ont ainsi à supporter des charges qui, en toute équité, devraient peser sur les collectivités publiques ou les services concédés.

Il demande instamment la mise au point de ces décrets afin que l'ensemble des risques garantis aux assurés du régime général le soit aussi aux assurés des régimes spéciaux.

Changements de Caisse

Le Congrès constate que dans certaines régions on entrave les mutations faites par les assurés désireux de s'affilier à une caisse ouvrière. Il attire sur ce fait l'attention du ministère du travail auquel il demande de rappeler les services défaillants au respect de la libre volonté de l'assuré.

Cumul des pensions

Le Congrès, considérant la sévérité des dispositions relatives au cumul des pensions d'invalidité avec des pensions militaires ou des rentes d'accident du travail.

Propose de fixer un plafond assez élevé au-dessous duquel les deux pensions additionnées ne sont pas considérées comme cumulant l'une avec l'autre.

Suspension des pensions

Le Congrès demande l'assouplissement des dispositions relatives à la suspension des pensions d'invalidité en tenant compte principalement des fluctuations du coût de la vie et des majorations de salaire et de ne prendre aucune décision sans s'assurer que le nouveau gain est effectivement supérieur à l'ancien.

Il estime qu'en règle générale aucune suspension de pension ne doit intervenir avant un délai de deux années après la reprise du travail de l'assuré.

Assurance-maternité

Le Congrès, considérant que le forfait prévu pour l'assurance-maternité a soulevé dans la pratique de multiples difficultés de règlement.

Demande que l'article 9 du décret-loi du 23 octobre 1935 soit modifié afin de permettre le versement aux bénéficiaires des indemnités de déplacement et en cas d'accouchement dans un établissement hospitalier le versement de prestations journalières spéciales ;

Considérant, d'autre part, que les salariés des professions saisonnières ne sont pas efficacement protégés contre les charges de l'assurance-maternité ;

Demande que les conditions de versement soient assouplies pour l'ouverture des droits aux presta-

tions afin de tenir compte des périodes de chômage saisonnier ;

Constatant enfin que la cotisation forfaitaire de 24 frs. ne suffit pas à garantir les droits ultérieurs aux prestations, demande que soit considérée comme étant à jour de ses cotisations l'assurée qui, en raison d'un précédent état de grossesse, n'a pu verser de cotisations pendant le premier trimestre légal de référence.

Le Congrès émet le vœu que les frais, le paiement des primes d'allaitement aux femmes non assurées des assurés sociaux soit rendu obligatoire par l'intégration de ces primes dans le tarif de responsabilité du risque maternité.

Colonies sanitaires

Le Congrès émet le vœu que les frais d'envoi et de séjour dans les colonies sanitaires soient normalement prélevés sur les fonds des prestations de l'assurance-maladie sous la double réserve que des justifications médicales seront présentées au service de contrôle des caisses par l'assuré et que les colonies choisies offrent les garanties techniques nécessaires.

Pensions d'orphelins

Le Congrès estime insuffisant le chiffre de 240 francs par an, fixé par le décret-loi du 28 octobre 1935 pour les pensions d'orphelins. En présence de la montée constante du coût de la vie, il estime qu'il serait utile de revenir sur les dispositions de l'article 14 du décret et de faire voter un chiffre plus en rapport avec les nécessités actuelles de l'existence, par exemple, en doublant le chiffre antérieur et en étendant le bénéfice de la loi aux enfants âgés de moins de 16 ans et à partir du premier enfant.

Assurance-vieillesse minimum garanti

La date limite du 1^{er} janvier 1938 fixée aux assurés ayant demandé leur pension pour compléter les versements en vue d'obtenir le minimum garanti laisse en dehors de ces avantages un grand nombre d'assurés.

Le Congrès demande que le texte soit modifié de façon à permettre aux assurés qui n'ont pu cotiser régulièrement de compléter leurs versements au moment de la liquidation de leur pension.

Cotisations non acquittées par un employeur insolvable

APPLICATION DE L'ARTICLE 21, PARAGRAPHE 5

Le règlement d'A. P. du 19 mars 1936 fixait aux assurés la date du 1^{er} juillet 1937 jusqu'à laquelle ils pouvaient demander le bénéfice du fonds spécial institué par l'article 21.

Le Congrès estime que, comme dans le cas précédent, la latitude devrait être laissée à l'assuré de le demander en tout temps et au plus tard lors de la liquidation de la pension.

La retraite des vieux

Le Congrès rappelle que dès 1932, à Lille, les représentants des Caisses "Le Travail" réclamaient une retraite pour les « exclus » qui, disions-nous, « après avoir collaboré par toute une vie de labeur à la prospérité commune ne sauraient être abandonnés à la misère alors qu'une retraite a été votée par le Parlement en faveur de tous les anciens combattants, les riches comme les pauvres ».

L'heure est enfin venue de réparer une injustice que tous les partis politiques s'accordent à dénoncer et à laquelle tous les gouvernements ont promis de mettre fin.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

LISTE des SYNDICATS qui ont adressé le montant des timbres de solidarité pour les Espagnols

Grutiers du Port de Nantes	80 »
Produits Chimiques de Nantes	275 50
Verreries de Vertou	220 »
Ouvriers Granitiers de Nantes	60 »
Ouvriers des Brasseries de Nantes	40 »
Métaux de Paimbœuf	60 »
Hospitaliers de Nantes	300 »
Transports de Nantes	100 »
Douanes sédentaires	60 »
Minères de la Brutz	150 »
Bâtiment d'Ancoens	20 »
Union Locale de Nantes	3.964 »
Papier-Carton	40 »
Service d'entretien des Ponts-et-Chaussées	40 »
Blanchisseurs	40 »
Métaux de Nantes (2 ^e versement)	2.000 »
Métaux de Saint Nazaire	3.000 »
Bâtiment de Saint-Nazaire	1.600 »
Dockers de Saint Nazaire	440 »
Marins de Saint-Nazaire	80 »
Grutiers de Saint-Nazaire	20 »
Gaziers de Saint-Nazaire	60 »
Typos de Saint-Nazaire	20 »
Constructions de Paimbœuf	60 »
Agents des P. T. T. de Saint-Nazaire	20 »
Métaux de Trignac	100 »
Enseignement technique de Saint-Nazaire (Section Fédérale des Techniciens de l'Aviation)	300 »
Douanes actives de Saint-Nazaire	60 »
Officiers Mécaniciens de la Marine Marchande	20 »
	13.229 50
Versements précédents	13.552 »
Total	26.781 50

LA C. G. T.

Les COOPÉRATIVES de PRODUCTION et de CONSOMMATION

ont constitué pour vous

Les Caisses Ouvrières d'Assurances Sociales

LES SEULES QUI N'ONT PAS DE PATRONS DANS LEURS CONSEILS D'ADMINISTRATION

Travailleurs,

Pour gérer vous-mêmes les Assurances Sociales ;
Pour la défense de la Santé publique ;

ADHÉREZ

Pour la Maladie et la Maternité, à la Caisse Ouvrière de votre Région

Caisse Primaire d'Assurances Sociales "LE TRAVAIL". Heures d'ouverture : de 9 h à 11 h. 30 et de 15 h. à 18 h. 30, à l'exception du Samedi : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. Fermée le lundi.

La Caisse "LE TRAVAIL" prévient ses adhérents que le Siège Social sera transféré à la date du 13 Juin 1938, rue Désiré-Colombe n° 2. (Les Bureaux seront au fond de la cour) Entrée par le portail de fer - Téléphone 140-36.

Pas de droits d'adhésion à acquitter...

Pas de cotisations spéciales à verser...

Le règlement des prestations, l'emploi des bonis, les moyens de lutter contre les fléaux sociaux et de préserver la santé de vos enfants seront entre vos propres mains.

CHANGEMENT DE CAISSE

L'adhésion à une Caisse est valable pour deux ans. L'assuré organisé doit à l'expiration de cette période demander sa mutation à la Caisse Ouvrière de son département ou de sa région.

Travailleurs, surveillez votre date d'immatriculation pour faire en temps utile votre changement.

Vous pouvez tout de suite vous adresser à la Caisse Ouvrière qui fera pour vous le nécessaire.

En toute période, vous pouvez changer de Caisse, lorsque vous changez d'employeur, la demande devant être faite à la Caisse dans la huitaine de l'embauchage.

Des feuilles de changement de Caisse sont à la disposition des assurés aux heures d'ouverture citées plus haut.

L'affiliation à la Caisse Ouvrière maladie implique l'inscription pour l'Invalidité, la Vieillesse, le Décès à la

Caisse des Assurances Sociales du Travail

211-213, Rue Lafayette - PARIS (X^e)

Tourisme C. G. T.
Tourisme Vacances pour tous

Vacances d'été

Tourisme C. G. T. - Vacances pour tous
a organisé pour vous :

I) des VOYAGES - PLAN (Côte d'Azur, Savoie, Dauphiné, Bretagne, Landes et Pays Basque, Alsace, Corse, Maroc).

II) un grand VOYAGE - CROISIÈRE en RUSSIE SOVIÉTIQUE

Prix forfaitaire : 2.700 francs

Comprenant : La traversée de l'Allemagne et de la Pologne en chemin de fer, une semaine de séjour à Moscou et Leningrad (hôtel, tous repas, visites et excursions documentaires, tous frais compris), la traversée de la Baltique et de la Mer du Nord, le voyage Anvers - Paris.

Quatre départs en Juillet, Août.

Inscriptions et renseignements à nos bureaux :
193, rue Lafayette - 8, rue de la Douane
PARIS (X^e)

Téléphone Botzaris 87-84 et 85

Le Gérant : A. PÉNEAU
IMP. OUVRIÈRE, 5, PLACE CHEVILLER, PARIS